



*** Dernière mise à jour 11/10/2011**

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES & INFORMATION SUR LE SERVEUR FTP DE CINEPLEX
MÉDIA POUR L'AVANT-PROGRAMME DCINÉMA (DCI) (FORMAT DE L'IMAGE 16X9 (HD))
Pour les cinémas Empire**

Le document suivant comprend les spécifications de production pour les messages publicitaires qui doivent paraître dans les **présentations avant les films sur DCINÉMA (DCI)** dans les cinémas Empire. Remarque : le visuel du client sera envoyé à notre fournisseur MIJO à Toronto à des fins de traitement.

Toute publicité doit être conforme à la politique en matière de publicité de Cineplex Media que vous pouvez consulter au www.cineplexmedia.com.

Veillez vous assurer de respecter l'échéance d'envoi du matériel ainsi que les spécifications techniques. Aucun délai supplémentaire ne sera alloué en cas de retard.

Les échéances non respectés entraîneront des frais supplémentaires. Elles risquent aussi de retarder le début de votre campagne publicitaire, délai pour lequel Cineplex Divertissement ne pourra pas être tenu responsable. Chaque contrat donne droit à un visuel par langue. Tout autre visuel peut entraîner des coûts supplémentaires.

Si vous avez des questions sur les échéances, veuillez contacter immédiatement votre représentant chez Cineplex Média. Tel qu'indiqué dans les termes et conditions de votre contrat, tout le matériel publicitaire doit être approuvé par Cineplex Divertissement avant la production et la diffusion.

Pour des questions concernant les spécifications techniques, contactez
Christina Clark 416-539-8800 poste. 268

**Pour assistance en français, n'hésitez pas à communiquer avec Annie Desjardins chez
Cineplex Média (annie.desjardins@cineplex.com)**

Tél.: 514 868-0005 poste 223

Merci de faire affaire avec nous!

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES & INFORMATION SUR LE SERVEUR FTP DE CINEPLEX
MÉDIA POUR L'AVANT-PROGRAMME DCINÉMA (DCI) (FORMAT DE L'IMAGE 16X9 (HD))
Pour les cinémas Empire**

NOTES GÉNÉRALES :

Il y a deux façons de faire pour soumettre votre contenu pour l'avant-programme Empire.

1) Première façon: fournir un DCI complet et conforme au DCP. Il s'agit de fichiers 24fps JPEG2000 .MXF fait selon les règles du DCP standard pour la présentation 2K "FLAT" (2048X1080 en X,Y,Z espace de couleur). Ces fichiers doivent être en **stéréo seulement** et entièrement conformes lors de leur soumission puisqu'aucun changement autre qu'un ajout à la liste des titres n'est possible. Le non respect des standards mentionnés dans ce document aura pour conséquence que le fournisseur devra resoumettre un DCP conforme. Les annonces envoyées dans ce format ne doivent pas contenir plus que 12 cadres de of pré-roll et post-roll.

2) La deuxième façon de soumettre votre matériel est très simple. Il s'agit de soumettre des annonces standard en HD sur un support cassette ou en fichier QuickTime files dans les formats décrits un peu plus loin dans ce document. Les annonces qui sont dans un format de 23.976p ou 24p sont acceptables. Les formats originaux de HD sont requis. (1920X1080)

Des couleurs vives et éclatantes paraissent toujours mieux sur écran. Pour de meilleurs résultats, nous vous recommandons de toujours utiliser les plus gros caractères possibles dans votre message publicitaire (un minimum de 16-18 points est recommandé).

IMPORTANT: Cineplex Média n'est pas responsable du paiement de redevances / de droits d'auteur / des frais de SOCAN, etc. sur les musiques/sons envoyés par les clients pour accompagner leur(s) message(s) publicitaire(s). Toutefois, si vous souhaitez utiliser de l'audio pour accompagner votre message, assurez-vous que les redevances / droits d'auteurs ont été obtenus et payés avant notre approbation du matériel.

NOTES SUR LE FORMAT DE L'IMAGE (s'appliquent aux fichiers statiques, animés ou numériques):

Tout le contenu des avants-programmes présentés dans les cinémas Empire est projeté dans un format d'image de 16:9 (1.78:1). Afin d'assurer que l'ensemble du contenu soit visible à l'écran, veuillez prendre note que votre texte et votre visuel le plus significatif devrait se trouver dans la «zone texte sécurisée». **(La zone texte sécurisée est de 1724 pixels x 972 pixels).** Le contenu qui se retrouve à l'extérieur de cette zone risque de ne pas apparaître à l'écran lors de la projection. Les fichiers qui nous seront soumis et qui ne respecteront pas le format requis par les cinémas Empire des provinces atlantiques, soit un format de 16 x 9 (*exemple: format 1.33:1*) **seront letterboxed afin d'être projetés à l'écran.** Afin d'éviter letterboxing, s'il vous plaît faites-nous parvenir du matériel correspondant aux exigences citées ci-contre.

DISPOSITIVES IMAGES FIXES SANS AUDIO AVANT-PROGRAMME (DCI) DES CINÉMAS EMPIRE

- La façon la plus sécuritaire et la moins difficile de produire un cliché est de fournir votre visuel en format JPG pour en faciliter la distribution.
- Toutes les diapositives doivent être créées dans un format RGB et non CMYK.
- Vous devez convertir les images en noir et blanc, *line art* et *duotones* au format RGB.

Selon la définition standard, la résolution de vos images doit être de 1920 pixels x 1080 pixels @ 72 dpi, avec une marge de sécurité de 1724 pixels x 972 pixels (à une résolution de 72 dpi).

Veillez svp vous assurer que le texte et le visuel de votre message soient à l'intérieur de la partie sécuritaire *avant de faire parvenir votre matériel final*. Les éléments situés à l'extérieur de cette marge risquent de ne pas être visibles à l'écran.

DESCRIPTION	SPÉCIFICATIONS AVANT PROGRAMME CINÉMAS EMPIRE 16 x 9 (HD)
Résolution du contenu (définition standard)	1920 x 1080 (largeur x hauteur)
Géométrie pixel	Carré 1:1
Format de l'image	16 :9 (1.78 :1)
Mode de couleur	8-bit /channel RGB
Grandeur minimale des polices	16 points (pour la plupart des polices)
Transition	Aucune
Zone texte sécurisée	1724 pixels x 972 pixels
Compression	JPEG

Diapositives images fixes sans audio (suite)

Comme les fichiers de diapositives fixes sans audio sont très petits, ils peuvent être envoyés à l'adresse suivante : christina.clark@cinplex.com, en respectant les échéances de matériel.

GUIDE AUDIO pour diapositives fixes et animées :

Si vous désirez inclure de l'audio avec votre diapositive fixe, veuillez svp vous conformer aux directives suivantes : la durée du message audio doit être la même que celle du visuel à l'écran. Nous ne pouvons pas, par exemple, avoir un message audio de 20 secondes avec deux diapositives fixes de 10 secondes. Le message audio doit être livré en même temps que le visuel de votre message à notre fournisseur, MIJO.

Veillez svp vous assurer d'avoir obtenu les droits d'auteurs de la musique / de l'audio utilisé dans votre message publicitaire, tel qu'indiqué plus haut.

Le son doit être sur deux pistes et le niveau ne doit pas excéder une moyenne de -12 avec un maximum de -8 dans les temps les plus forts de la présentation. Les fichiers audio doivent être en format non-compressé 48khz, 16 bit stéréo en formats WAV ou AIFF. Les fichiers audio compressés (tels que MP3, MP4) ne sont PAS acceptés.

PROJECTIONS NUMÉRIQUES ANIMÉES 16 x 9 (HD) – AVEC AUDIO

Les projections numériques animées peuvent être livrées dans les formats suivants:

1. Support cassette en HD: HDCAM or HDCAM-SR
2. Haute résolution H.264 (50Mbit ou plus), JPEG 2000 ou Motion JPEG compressé Quicktime à 24 ou 23.976 FPS

<i>DESCRIPTION</i>	<u>SPECIFICATION / PROJECTIONS NUMÉRIQUES ANIMÉES 16 x 9 (HD) – AVEC AUDIO</u>
<i>Content Resolution -Standard Definition</i>	1920 X 1080 (width x height)
<i>Pixel Geometry</i>	Square 1:1
<i>Aspect Ratio</i>	16:9 (1.78:1)
<i>Color Mode</i>	RGB 8 Bit / Channel (AKA 24bit)
<i>Audio</i>	48khz 16bit Stereo
<i>Frame Rate</i>	23.976 or 24fps
<i>TEXT SAFE AREA</i>	1724 x 972 pixels
<i>Compression</i>	JPEG 2000 or Motion JPEG at 100% quality

Les projections numériques animées et les vidéos doivent avoir un format de ratio standard de 16 x 9 (1920 x 1080). Il faut s'assurer que 1724 x 972 pixels soient visibles puisqu'il s'agit de la partie sécuritaire visible d'écran.

- Elles doivent aussi être conformes aux standards SMPTE (Society of Motion Television Experts). Le son doit être sur deux pistes et le niveau ne doit pas excéder une moyenne de -12 avec un maximum de -8 dans les temps les plus forts de la présentation. Les spécifications sonores pour le film final sont de 48khz non compressé, 16 bits stéréo.

S'il vous plait, relisez attentivement les "NOTES SUR LE FORMAT DE L'IMAGE" que vous retrouverez à la page 2 de ce document avant de nous faire parvenir votre matériel.

DIAPPOSITIVES IMAGES ANIMÉES – AVANT-PROGRAMME (DCI) CINÉMAS EMPIRE

Si vous désirez inclure de l'audio avec votre diapositive animée, **veuillez vous référer aux consignes audio décrites à la page 3.**

Les animations doivent être livrées soit sous la forme d'une vidéo respectant les spécifications des vidéoclips ou dans l'un des formats suivants : JPEG 2000 ou Motion JPEG compressé QuickTime sur CD, sur Data DVD ROM (pas de disque DVD Vidéo) ou via le serveur FTP.

- Toutes les animations Macromedia Flash **doivent** être converties en animation pixel avant d'être livrées. Elles devraient être envoyées en format QuickTime Movie.
- Adobe Premiere peut être utilisé pour convertir votre fichier QuickTime Flash en animation pixel.

Si vous n'êtes pas certain que votre fichier est dans le bon format, svp regardez la grosseur de celui-ci. Si votre fichier est inférieur à 10 megs, il ne correspond pas à nos spécifications techniques. **En général, le format de fichier d'un JPEG 2000 ou Motion JPEG QuickTime animation peut être entre 400MB et 1.4GB dépendamment de la durée.**

Pour s'assurer que votre animation correspond à nos spécifications techniques, vous devriez d'abord l'ouvrir à l'aide de QuickTime.

Ensuite, sous Movie Info menu, votre matériel devrait être identifié comme suit : JPEG 2000 ou Motion JPEG Compressé QuickTime 1920 X 1080, Millions.**

*ce qui signifie que votre fichier a été enregistré sous un format JPEG 2000 ou Motion JPEG QuickTime compressé, tel que demandé par nos spécifications techniques

**ce qui signifie: *millions de couleurs* (pas 1000 ou 256)

Voici comment exporter votre fichier animé de Macromedia Flash :

- Dans Macromedia Flash, dans menu « Fichier », choisissez « Exporter séquence ».
- Une fenêtre va s'ouvrir au milieu de votre écran en vous demandant de nommer le fichier et d'en sélectionner le format. Nommez votre fichier (veuille svp vous référer aux consignes de livraisons décrites plus loin dans le présent document). Ensuite, sous « format », choisissez « Vidéo QuickTime ». Enregistrez.
 - Lorsque vous aurez enregistré votre fichier en vidéo QuickTime, une nouvelle fenêtre intitulée « Exporter QuickTime » va apparaître.
 - Dans la fenêtre « Exporter QuickTime », votre réglage devrait lire :
 - Dimensions : 1920 x 1080 pixels

S'il vous plait, relisez attentivement les «NOTES SUR LE FORMAT DE L'IMAGE» que vous retrouverez à la page 2 de ce document avant de nous soumettre votre matériel.

- Assurez-vous que le « format de ratio maintenu » ait un X dans la boîte
- Format : 24 bits couleur (ceci garantit le format millions de couleurs – assurez-vous d'utiliser celui-ci)
- Compression : JPEG 2000 ou Motion JPEG
- Qualité : glissez la flèche à l'extrémité droite de l'échelle, ce qui donne une qualité maximale à votre fichier
- Cliquez OK pour exporter votre fichier à l'endroit que vous avez sélectionné.

Dernière mise à jour 11/10/2011

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES & INFORMATION SUR LE SERVEUR FTP DE CINEPLEX
MÉDIA POUR L'AVANT-PROGRAMME DCINÉMA (DCI) (FORMAT DE L'IMAGE 16X9 (HD))
Pour les cinémas Empire**

LIVRAISON DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE

IMPORTANT

**VEUILLEZ SVP INCLURE CE QUI SUIT LORSQUE VOUS IDENTIFIEZ VOTRE MATÉRIEL:
Étiqueter de la manière suivante: (Nom du client)-(Titre du message)-(Durée et langue)-(Mois
où débute la diffusion).(format du fichier)
(ex.:Lexus-Iceboat-30-ENG-Dec.mov)**

***Si vous envoyez un exemplaire vidéo de votre message, veuillez *aussi* vous assurer de
l'étiqueter comme suit: 'FOR CINEPLEX DIGITAL PRE SHOW EMPIRE'**

Voir plus bas pour savoir comment livrer votre matériel. Veuillez svp respecter les consignes d'étiquetage/identification mentionnées ci-dessus. Veuillez aussi vous assurer que votre matériel respecte les échéances indiquées par votre représentant de Cineplex Média. *Si vous envoyez un exemplaire vidéo de votre message publicitaire, veuillez vous assurer d'étiqueter votre matériel en respectant les instructions ci-dessus.

ENVOYEZ VOTRE MATÉRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE :

MIJO,

635 Queen St. East, Toronto, ON, M4M 1G4

Attn: DPS-Production Coordinator 416-964-7539

dps@mijo.com

CONSIGNES POUR ENVOIS ÉLECTRONIQUES / FTP: Avant de faire parvenir votre matériel, vous *devez* vous assurer de respecter les consignes d'identification décrites plus haut. Le non respect de ces instructions pourra entraîner un retard dans la diffusion de votre message.

Copiez et collez le lien ci-dessous dans votre navigateur Internet. Une fois ouvert, vous devriez être capable de glisser et déposer votre fichier sur ce serveur:

**<http://www.mijo.com/dps>
username: cineplexincoming
password: cininc1152**

Une fois votre fichier téléchargé, veuillez svp envoyer un courriel à

DPS@mijo.com

et Christina Clark (christina.clark@cineplex.com) de Cineplex Média avec les informations de livraison de votre matériel (telles que mentionnées plus haut).

Votre courriel doit comprendre les renseignements sur la remise de votre visuel, y compris le nom du fichier.

Si vous avez des problèmes à accéder au serveur, veuillez envoyer un courriel à dps@mijo.com

Confidentialité de votre matériel

Veillez svp prendre connaissance des renseignements suivants : nous nous efforçons pour retirer les fichiers téléchargés sur le serveur FTP le plus tôt possible. Toutefois, il est dans le meilleur intérêt de faire parvenir une *hard copy* de votre matériel au bureau de Cineplex Média à Toronto si la confidentialité de votre message publicitaire vous préoccupe. Veuillez noter que les fichiers envoyés via notre serveur FTP ne peuvent être téléchargés par personne d'autre. **IMPORTANT** : Cineplex Média n'est pas responsable du paiement de redevances / de droits d'auteur / des frais de SOCAN, etc. sur les musiques/sons envoyés par les clients pour accompagner leur(s) message(s) publicitaire(s). Toutefois, si vous souhaitez utiliser de l'audio pour accompagner votre message, assurez-vous que les redevances / droits d'auteurs ont été obtenus et payés avant notre approbation du matériel.

Merci de faire affaire avec nous!